

L'expertise judiciaire en plongée loisirs

Un premier pas vers le retour d'expérience

Les expertises judiciaires

Le suivi des accidents mortels

Les publications dans Subaqua

Analyse des causes d'accidents de plongée mortels

- Auparavant : principalement des fautes humaines
- Aujourd'hui : de plus en plus de dysfonctionnements des matériels
- Cas particulier des recycleurs !

Responsabilité du président de « club »

- Défaut d'opposition
- Non-respect du règlement intérieur
- Manque de suivi des stagiaires pédagogiques
- Matériel peu adapté au niveau des plongeurs

Responsabilité du moniteur de plongée

- Choix des sites de plongée
- Non-respect des textes réglementaires
- Incapacité à s'adapter et à effectuer des transferts
- Incapacité à détecter la nature des accidents

Responsabilité du moniteur de plongée

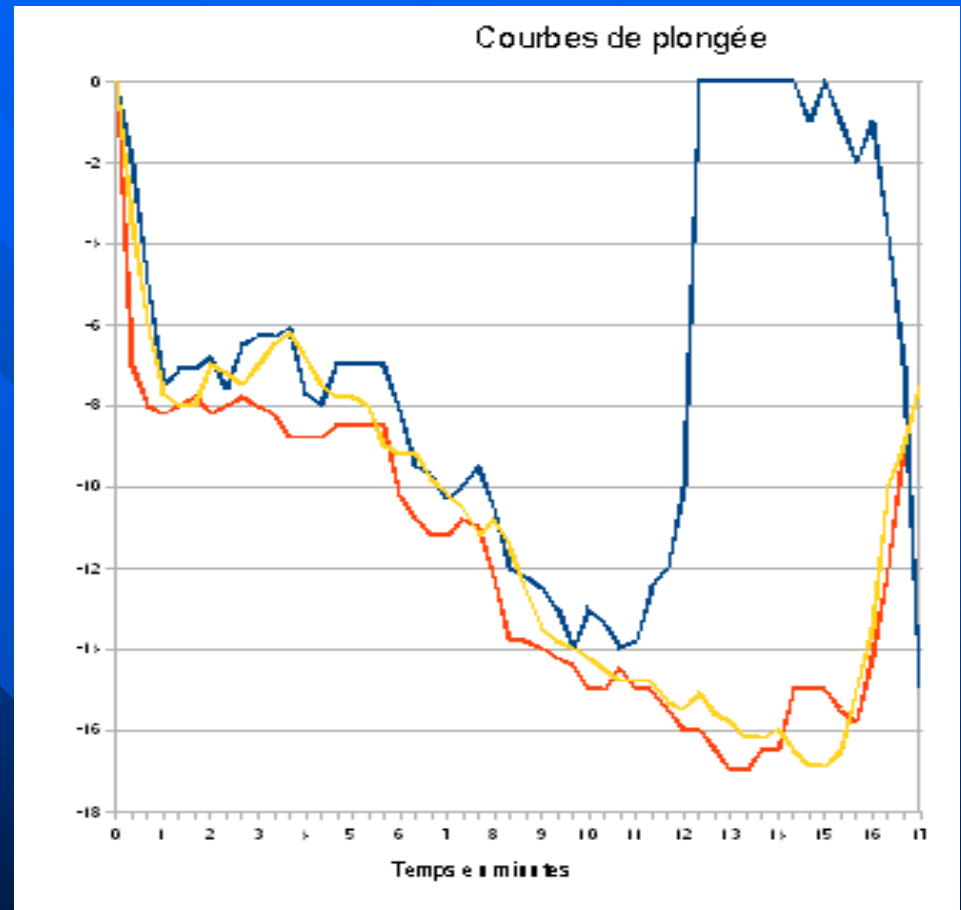


Conditions de
plongée difficiles

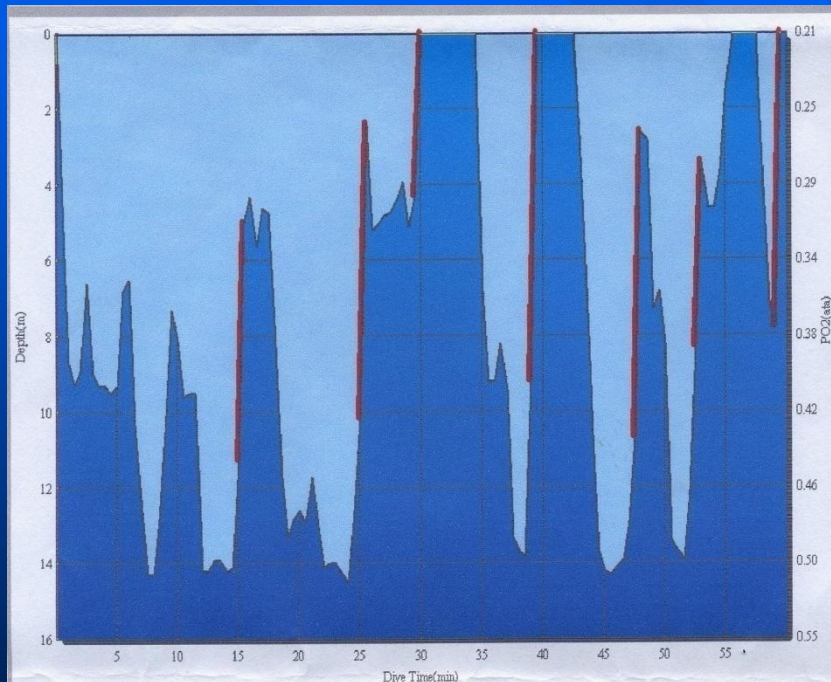


Responsabilité du moniteur de plongée

Une
organisation
générale
déficiente



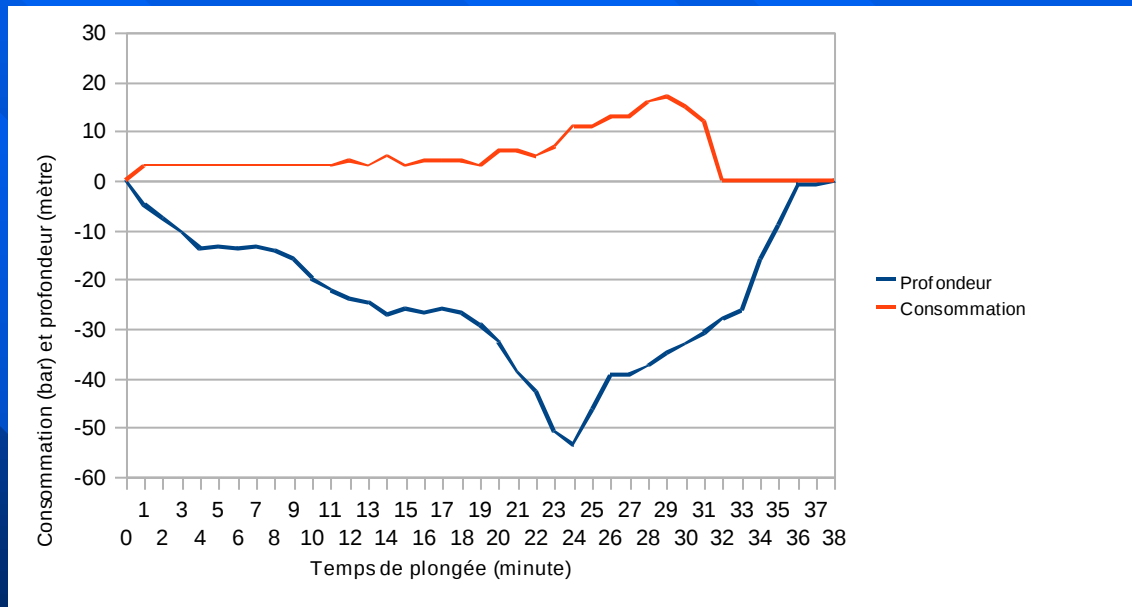
Responsabilité du moniteur de plongée



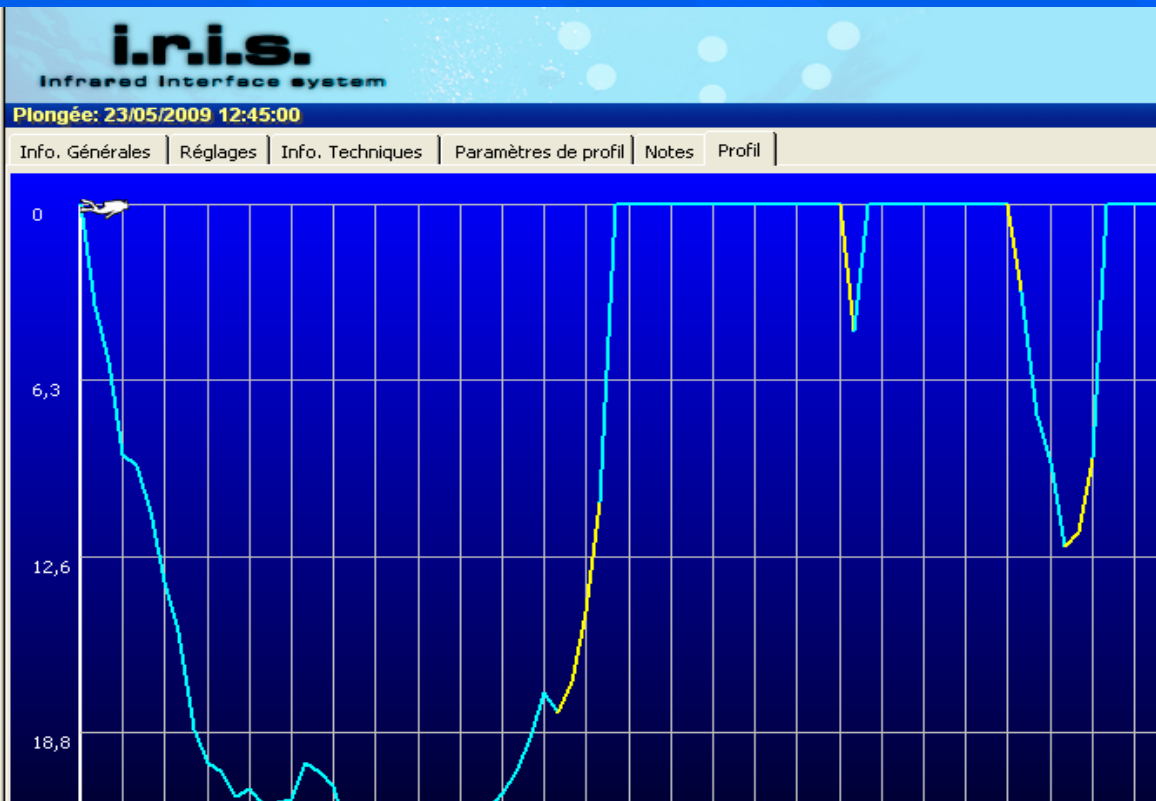
Optimisation des déplacements de fin de semaine

Responsabilité du moniteur de plongée

Les fautes d'inattention



Responsabilité du moniteur de plongée



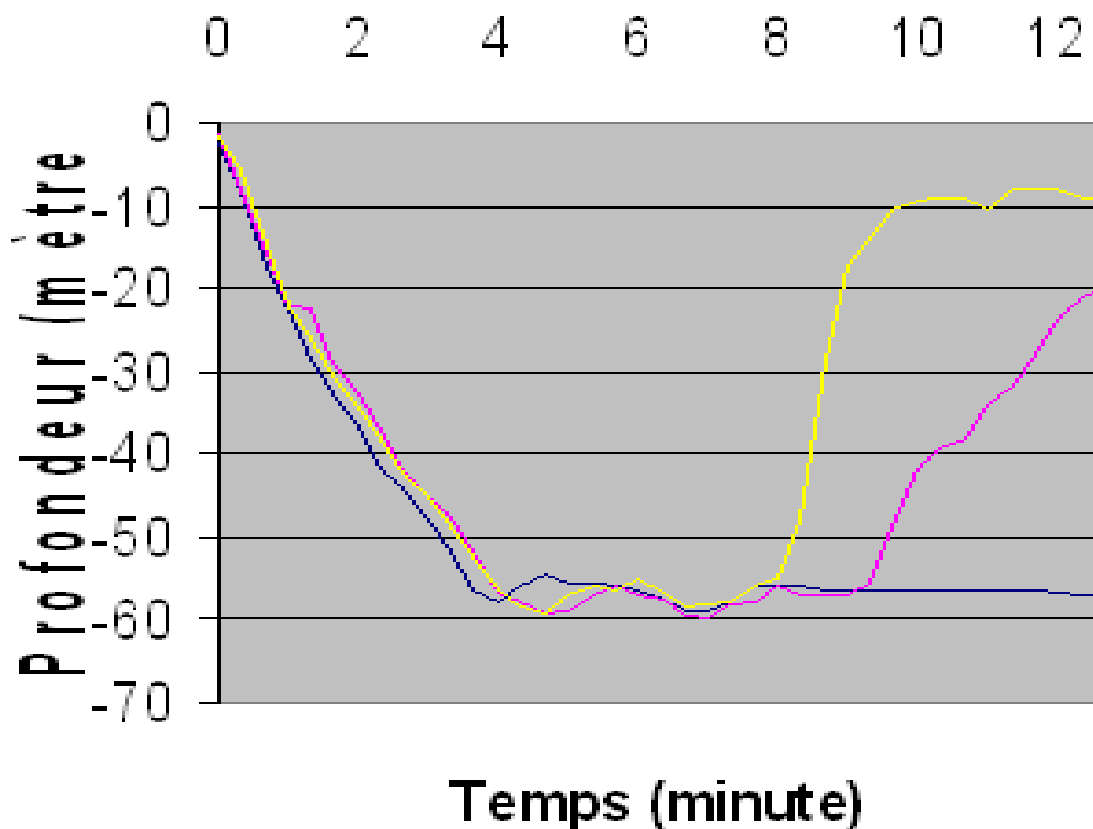
Le
manque de
sang-froid

Responsabilité du plongeur

- Le plongeur isolé
- Les plongées trop profondes

Responsabilité du plongeur

La panique



Le dysfonctionnement des matériels

Le "bricolage" et
le défaut d'entretien





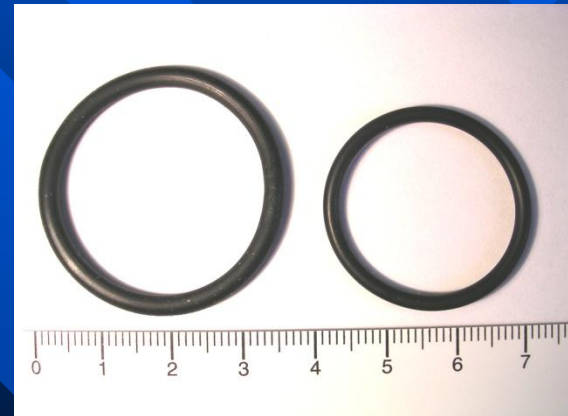
Le dysfonctionnement des matériels

La négligence de certains magasins spécialisés



Le dysfonctionnement des matériels

La négligence
de certains
magasins spécialisés



Cas particulier des recycleurs

- Non-respect ou oubli de la check-list
- Réaction inappropriée face à un incident
- Erreur dans la composition du mélange gazeux

Les recycleurs



Conséquences possibles



A retenir

- Il existe toujours un moniteur de fait
- La plongée entre amis ne permet pas de s'affranchir des règles de sécurité connues
- Une victime d'accident peut être attaquée en justice par son sauveteur
- Le droit français s'applique y compris pour des accidents survenus à l'étranger

Conclusion

Attention, le matériel ne fait pas tout !

Quand survient la panique, l'expérience montre que c'est la capacité physique à remonter de manière autonome qui fait la différence, quelles que soient la qualité et la sophistication du matériel utilisé.